

La Banque de France et la gestion des billets

Julien LASALLE, Pierre-Marie ROMAIN

Direction de l'Émission et de la Circulation fiduciaire

Service des Études et de la Prospective

Au cours des vingt-cinq dernières années, outre le passage à l'euro, d'autres changements, comme notamment le choix stratégique des banques de se désengager du traitement des espèces, ont profondément marqué les conditions d'exercice de la gestion de la monnaie fiduciaire en France. Ce désengagement des établissements de crédit des circuits fiduciaires au profit des sociétés de transport de fonds, ainsi que la croissance du parc de distributeurs automatiques de billets, l'essor de la grande distribution ou le fort développement des moyens de paiement scripturaux, ont conduit à une modification des circuits fiduciaires au profit de la Banque de France qui a, au cours de cette période, conforté son rôle dans la filière fiduciaire. L'entrée en vigueur, le 16 janvier 2006, du décret sur le recyclage des espèces confirme la place centrale de l'Institut d'émission par l'émergence d'une fonction nouvelle : le contrôle de la filière fiduciaire.

Le but de cette étude est de dresser le bilan des vingt-cinq dernières années en termes d'organisation de la filière fiduciaire française, en se focalisant successivement sur les évolutions des flux enregistrés aux guichets de la banque centrale, puis sur les facteurs explicatifs de ces évolutions.

Mots-clés : monnaie fiduciaire, billets, cycle fiduciaire, banque centrale, transport de fonds

Code JEL : E58

I | Les évolutions des flux fiduciaires aux guichets de la Banque de France

De 1980 à 2005, alors que le volume de billets en circulation progressait modérément (1,7 % en moyenne annuelle, soit 52 % sur l'ensemble de la période), le volume des versements aux guichets de la banque centrale s'est accru fortement, avec une multiplication par 2,6 (soit 3,9 % en moyenne annuelle) (cf. graphique 1).

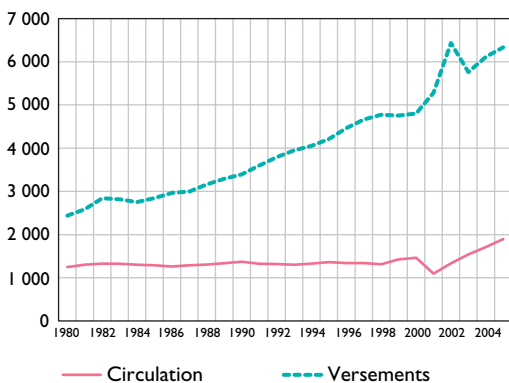
Ainsi, l'étude du ratio versements/circulation montre un raccourcissement très net du délai de retour moyen des coupures : les billets en circulation revenaient à la Banque de France en moyenne tous les 3,5 mois (3,4 fois par an) en 2004, contre tous les 6,3 mois (1,9 fois par an) au début des années quatre-vingt.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette accélération du retour des billets à l'Institut d'émission :

- l'élément déterminant a sans nul doute été la modification de la stratégie du secteur bancaire qui s'est traduite par la cessation progressive du traitement des billets dans les agences et les caisses centrales des banques ;
- ce changement de stratégie a été soutenu par des innovations technologiques qui ont notamment conduit au développement, à l'échelle nationale, du parc de distributeurs automatiques de billets (DAB)

Graphique 1 Évolution comparée de la circulation fiduciaire et des versements depuis 1980

(en millions de billets)



dont l'approvisionnement a été largement confié par les banques aux sociétés de transport de fonds ;

- dans le même temps, la croissance du secteur de la grande distribution est à l'origine d'une concentration des espèces dont la gestion a également été prise en charge par les sociétés de transport de fonds du fait du désengagement des banques ;
- enfin, les sociétés de transport de fonds se sont imposées à la suite de cette réorganisation de la filière fiduciaire comme les principaux intervenants de la gestion de cette filière en dehors de la Banque de France.

2 | Les éléments explicatifs de l'évolution des flux fiduciaires

La modification de la stratégie du secteur bancaire concernant le fiduciaire

Depuis le début des années quatre-vingt, l'organisation de la filière fiduciaire a été profondément modifiée.

- Auparavant, les caisses centrales des banques utilisaient les billets collectés par les agences excédentaires pour alimenter les agences déficitaires. Les billets faisaient donc l'objet d'un recyclage hors Banque de France.

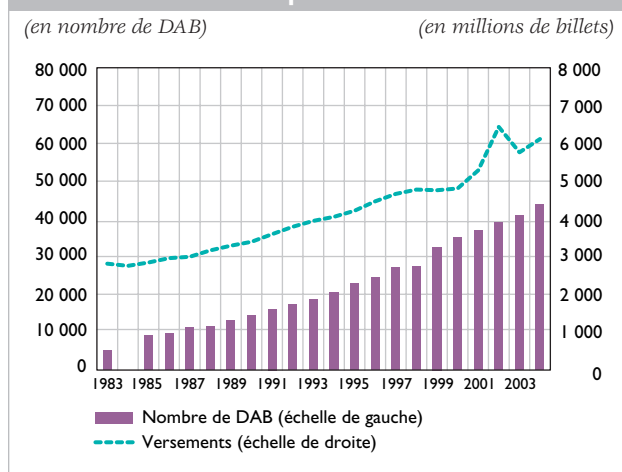
- Progressivement, les établissements ont abandonné le traitement des espèces dans leurs caisses centrales et leurs agences, pour des raisons tant de sécurité (attaques contre les agences en forte augmentation) que de rentabilité (priorité accordée à des activités commerciales à plus haute valeur ajoutée).

Cette nouvelle orientation, marquée par le retrait des banques, a été en grande partie à l'origine de la progression des versements à la Banque de France, dans la mesure où les sociétés de transport de fonds, contrairement aux banques, ne procèdent que très rarement au recyclage des espèces.

L'impact du développement du parc de DAB

Le développement rapide du parc de DAB a profondément modifié le comportement du grand

Graphique 2 Évolution comparée du parc de DAB et des versements depuis 1983



public vis-à-vis de la monnaie fiduciaire : les billets étant devenus accessibles partout et à tout moment, le public a pu conserver moins d'espèces et réduire significativement la durée entre le retrait des billets et leur utilisation dans les paiements.

Par ailleurs, la fonction d'approvisionnement des DAB a été entièrement confiée aux sociétés de transport de fonds, et celles-ci ont préféré les alimenter à partir de billets prélevés directement aux guichets de la Banque de France. Cette pratique a été consolidée le 27 juillet 1999 par la signature de conventions entre la Banque de France d'une part, l'AFECEI, La Poste et les transporteurs de fonds d'autre part. Ces conventions comportaient, outre un assouplissement des règles de la Banque de France relatives aux modifications des circuits de numéraire, l'engagement des établissements de crédit signataires d'alimenter leurs DAB exclusivement avec des billets délivrés par l'Institut d'émission. Les conventions ont été dénoncées le 7 mai 2002, mais la pratique d'alimentation des DAB à partir des billets issus des guichets Banque de France est restée la norme du secteur.

Le raccourcissement du cycle fiduciaire et l'approvisionnement systématique auprès de la Banque de France, tous deux liés au développement

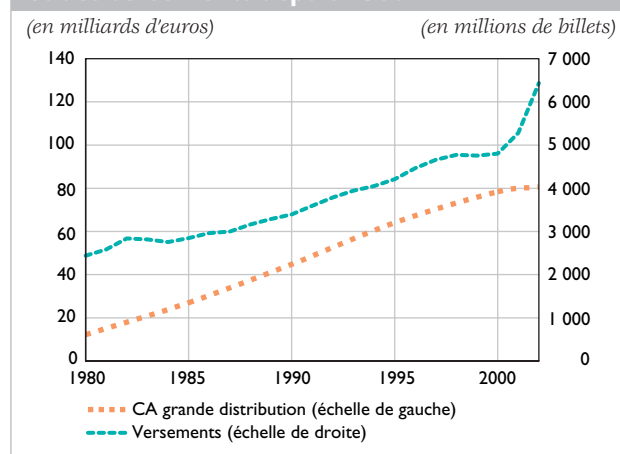
du parc de DAB, ont donc eu pour effet d'augmenter les flux aux guichets de la Banque de France.

L'impact du développement de la grande distribution

Sur la même période, la grande distribution a connu un développement continu marqué par une très forte augmentation du nombre de magasins (de 433 en 1980, soit une surface de 2 455 567 m², à 1 259 en 2002, soit 7 255 227 m²). Cette concentration dans le commerce de détail, généralement fortement utilisateur d'espèces, a sans aucun doute facilité la mise en œuvre d'une gestion active de la trésorerie, avec notamment une rotation accélérée des encaisses. En outre, les fonds de la grande distribution sont collectés par les transporteurs de fonds qui les traitent dans leurs centres forts et les versent directement à la Banque de France, sans transiter par les agences bancaires.

La forte progression du chiffre d'affaires de la grande distribution, et donc du volume des encaisses traitées, dans un contexte de désengagement des banques dans le traitement des espèces au profit des transporteurs de fonds, a ainsi largement contribué à l'augmentation des flux à nos guichets (cf. graphique 3).

Graphique 3 Évolution comparée du chiffre d'affaires de la grande distribution et des versements depuis 1980



Le développement des sociétés de transport de fonds

Depuis 1979, année du décret portant sur l'obligation de recourir à une société de transport de fonds pour le transport de valeurs à partir de 200 000 francs, les sociétés de transport de fonds sont devenues des intervenants essentiels pour assurer la fluidité de la filière fiduciaire :

- elles ont profité du retrait des banques de la gestion de la filière fiduciaire, notamment en ce qui concerne la gestion des caisses centrales ou l'alimentation des DAB.

- Elles sont également devenues le partenaire privilégié de la grande distribution pour la gestion du fiduciaire, lui permettant d'optimiser la gestion des encaisses et de bénéficier de conditions de sécurité accrues : les transporteurs de fonds peuvent effectuer des dégagements d'encaisses de fin de journée vers leurs centres forts.

Jusqu'à présent, les sociétés de transport de fonds ont très peu assuré le recyclage des valeurs, contrairement à ce que faisaient auparavant les banques. En retournant systématiquement les encaisses de leurs clients à la Banque de France, elles ont nettement contribué à la forte progression des mouvements fiduciaires aux guichets de l'Institut d'émission.